

**Eschyle, EdT 7, les deux fins des *Sept contre Thèbes***, depuis « Ô grand Zeus »... (bas de la p. 168) jusqu'à ... « et submergée sans merci. » (bas p. 176).

On peut en effet parler de **deux dénouements pour cette tragédie**, l'un de la main d'Eschyle lui-même, l'autre d'un « poète de la fin du Ve siècle, qui s'est inspiré de l'*Antigone* de Sophocle » (précision de Paul Mazon, p. 174 ; **rappel : - 467 pour *Les Sept*, - 441 pour *Antigone***). Celui d'Eschyle qui nous intéresse principalement, Le premier consiste en un grand chant de sortie du chœur des Thébaines mené par le Coryphée alors que le messager vient d'annoncer à la scène précédente (fin du 3e épisode) qu'Étéocle et Polynice se sont entretués ; Eschyle a donc conçu un « **exodos** » qui s'apparente à un **cortège funèbre** qui quitte lentement l'« orchestra » (cf. p. 174). Le second est une scène qui voit **s'opposer leur sœur Antigone à la décision officielle de la cité** proclamée par le héraut et dégage donc la possibilité dramatique d'une suite pour **clorre définitivement le mythe** des Labdacides et de la descendance maudite d'Oedipe, ce à quoi s'entreprendra l'illustre Sophocle.

Nous allons donc nous intéresser prioritairement au texte d'Eschyle, mais ferons aussi les remarques que nous jugerons nécessaires sur l'épilogue posthume ajouté.

Plusieurs **projets de lecture** sont envisageables :

- Dans quelle mesure la justice divine s'est-elle réalisée (s'est effectivement produite hors scène et sur la scène) respectant ainsi la loi du Destin ?
- Comment les deux poètes suscitent-ils les émotions tragiques, voire le regain de l'intérêt dramatique ?
- Quelle est l'unité de ce chant processionnel final ? Comment surgit ici une voix discordante et pourquoi ?

**I- Lyrisme tragique : « le chant dû au tombeau »** (p. 169).

En effet nous sommes dans un grand moment de **poésie lyrique**, conçu en vers et chanté *in extenso* par le chœur, culminant à la fin grâce aux ensembles qui juxtaposent les exclamations dans un enchaînement vers à vers, qui se répondent ainsi en écho (cf. les p. 172-174). Ce grand chant est destiné non seulement à exprimer les sentiments douloureux du chœur des Thébaines qui avaient prévu la mort des deux frères devant la septième porte de la cité, mais aussi à **émouvoir le public** et à susciter en lui les émotions tragiques : honneur et pourtant malheur de la mort d'individus d'exception, surtout ici celle du souverain légitime, Étéocle, donc chagrin, et également crainte et respect des dieux (la tragédie est aussi bien un genre **théâtral** que **religieux**). C'est ainsi un immense **chant de déploration** qui veut faire pleurer à son tour les spectateurs, mais aussi à leur montrer qu'on ne peut se dérober aux desseins des dieux. Le ton est celui du **deuil** et celui de la **prière** pour accompagner les deux dépouilles (bas de la p. 169). C'est typiquement ce qu'on appelle un **thrène** dont la **musicalité** est magnifiée par un accompagnement instrumental et les **variations** du chant choral : ensemble ou en « demi-choeurs qui se répondent » (p. 170), **prosodie** plus ou moins lente et rapide à l'intérieur même du thrène (les tons sont didascaliquement indiqués comme pour une **partition** : « Animé », « Bien marqué », « Assez vif », « Un peu plus agité », « Elargi », « Ensemble » ... p. 169- 173). Il y a indubitablement une très grande **virtuosité** de la part d'Eschyle.

Cet « exodos » est introduit par le Coryphée qui révèle **la tension contradictoire qu'éprouve la communauté thébaine** : « Dois-je me réjouir et saluer d'une clameur pieuse le Sauveur, qui de tout mal a préservé notre cité ? / Ou pleurer ses chefs de guerre, douloureux et misérables, privés de postérité » ... (haut p. 169). Signal que semble attendre le chœur pour « entonne(r) **le chant dû au**

**tombeau (...)** Ah ! Lamentables guerriers, vous avez accompli ce qu'on n'eût osé croire ! Voici donc venus de pitoyables malheurs, il ne s'agit plus de vains mots ! » (p. 169). Il y a par conséquent l'expression d'un hommage qui rapproche ce thrène d'un **panégyrique**, même si sont plus évoqués les malheurs que les actions héroïques des guerriers, néanmoins courageux. Le vocabulaire devient d'ailleurs de plus en plus **pathétique** : « les tristes meurtres fratricides, les deux lots de douleur sont donc là achevés. Que dire ? Oui, que dire, sinon que des souffrances viennent prendre place au foyer de cette maison ? » (bas p. 169) ; « vent des sanglots », « pauvres fous (...) insatiables de misères, (...) malheureux ! (...) Hélas ! Infortunés ! Hélas ! » (p. 170) ; « Un gémissement court à travers la cité. Nos remparts gémissent. Le sol gémit » (...) **Le thrène de leur maison les escorte, bruyant, déchirant, gémissant sur soi et souffrant pour soi, désolé (...) tirant des larmes sincères de mon coeur, qui se consume en sanglots pour ces deux rois.** » (p. 171) ; « couronnement de souffrances » (p. 172) ; « « Larmes, coulez – Eclatez, sanglots. » » (p ; 172) etc... jusqu'à la sortie des « pleureuses », haut p. 174). Mais dans l'épilogue posthume, il y a retour du Coryphée (p. 176), à moins qu'on admette que pour sa part il ne soit pas sorti, et à nouveau déploration musicale : « Hélas ! hélas ! (...) « Pourtant, tu aurais, toi (Etéocle), d'innombrables pleureuses, tandis que celui-ci irait, infortuné (Polynice), sans lamentation, suivi du seul **thrène** d'une sœur explorée (Antigone) : qui pourrait le croire ? » et c'est alors que **le chœur se partage** en premier et en second demi-choeurs (le premier prend le parti de Polynice et donc d'Antigone, le second prend celui d'Etéocle et donc de « l'Etat », bas de la p. 176).

La tonalité dominante est donc bel et bien tragique, mais ce lyrisme tragique qui clôt la tragédie est aussi profondément d'essence religieuse et mythologique.

## II- Références mythologiques et omniprésence des dieux.

Nous l'avons dit : ce **thrène** est un chant de procession funèbre, mais également une vaste **prière** qui s'adresse sans cesse aux dieux olympiens. Il commence par une apostrophe à « **Zeus Sauveur** » (bas p. 168 - haut p. 169) comme nous avons « Zeus Suppliant » dans l'autre pièce. Il s'agit aussi en effet **de supplier les dieux et de solliciter leur mansuétude** alors que les deux princes « ont péri dans un désaccord sacrilège » (haut p. 169 ; E. Chambry traduit par « victimes de leurs sentiments impies » dans la mesure où ils sont frères de sang et qu'ils ont mis en danger leur cité). Comme dans *Les Suppliantes*, il y a donc « souillure » celle, de « meurtres fratricides » dont ils sont certes coupables, mais dont la responsabilité première incombe à leur ancêtre (« L'indocilité de Laïos ») et seconde à Oedipe, lui-même coupable de parricide et d'inceste, les ayant maudits tous deux de surcroît. C'est ainsi que s'exprime de nombreuses fois la cause mythologique de leur double décès : ... « (la) noire, (...) toute-puissante Imprécation d'Oedipe et de sa race » (p. 169), « Et elle a réalisé ce qu'elle avait arrêté, **la puissante Erinys** de leur père Oedipe ! » (p. 170), « - Ah ! Parque (divinité du Destin associée ici aux furies), cruelle distributrice de misères ! Et toi, ombre puissante d'Oedipe ! Ah ! Noire Erinys (elles ont filles de la Nuit), tu as prouvé ton pouvoir. » (bas p. 173).

Le Coryphée revient d'ailleurs à l'extrême fin à ces divinités chtoniennes et infernales : « Hélas ! hélas ! altières destructrices des races, **Kères Erinyes**, vous qui avez ainsi anéanti jusque dans ses racines la race d'Oedipe, que vais-je devenir ? » (p. 176 ; les Kères sont les **divinités du Trépas et du Malheur**. D'après la *Théogonie* d'Hésiode, elles étaient initialement une seule : Kèr, la noire déesse de la Mort, que la Nuit (Nyx) engendra en même temps que le Destin (Moros), le Sommeil (Hypnos) et la Mort (Thanatos), ainsi que les Erinyes).

L'Erinys ou les Erinyes ont d'ailleurs été secondées dans leur tâche punitive et mortifère par **Arès** (cruel « médiateur », p. 171 + note 2 p. 407, haut de la p. 172 aussi). Il y a ainsi une logique mythologique de la malédiction : Etéocle et Polynice sont les fruits d'un tabou absolu, un inceste entre une mère, Jocaste, et son fils, Oedipe (allusion au récit mythique bien connu au bas de la p. 171).

Étéocle et Polynice constituent ainsi le « trophée d'Até » (p. 172, puis p. 174 ; Até est la **déesse de l'injustice, de l'erreur, fille aînée de Zeus et d'Éris ou Discorde**. Sous son emprise, les mortels sont le jouet d'illusions et amenés à commettre des actions inconsidérées qui causeront leur perte. Elle est aussi considérée comme la déesse de la vengeance démesurée).

La cérémonie du deuil des Thébaines se voit caractérisée aussi par l'évocation d'une **navigation** vers le pays des morts, loin de Phébus Apollon, **métaphore** filée mythologique qu'on ne peut s'empêcher d'admirer : « Allons, mes amies, qu'au vent des sanglots vos bras battent autour de vos fronts l'entraînante cadence de nage qui, de tout temps, **à travers l'Achéron** a su faire passer la lourde nef aux voiles noires, avec ses pèlerins, jusqu'à **la rive ignorée d'Apollon, la rive sans soleil**, hospitalière et ténébreuse ! » (haut p. 170 ; nous n'avons cependant le péan d'Hadès : le voyage des deux frères n'est pas encore achevé, parce qu'il n'y a pas eu l'exécution de tous les rites funèbres).

Mais la tragédie se referme sur « **les Bienheureux** (les dieux olympiens immortels) et la force de **Zeus** » (bas p. 176) conformément à la parole du Coryphée qui précède immédiatement le thrène (bas p. 168) et au premier discours d'Étéocle dans le prologue que nous avons étudié. La mythologie donne ainsi son **unité métaphysique** à la tragédie et épaulé ainsi l'homogénéité du déroulement dramaturgique du récit mythique. La croyance en la communauté des dieux  **fédère toute la communauté humaine : le sacré et le théâtre** sont indissociables en tant qu'**expérience collective** pour le public.

Or, là où s'était arrêté Eschyle, un poète postérieur a voulu introduire un second dénouement pour davantage **ouvrir sur la suite du mythe** et aller jusqu'au bout des malheurs de « la race d'Oedipe » ; c'est pourquoi il a conçu **la scène du héraut et d'Antigone**, ainsi qu'une nouvelle déclaration finale du chœur, qui vient certes perturber l'équilibre eschyléen, mais qui suscite un **regain** de l'action et pose à nouveau des questions de droit et de justice malgré la toute-puissance des dieux.

### **III- Le renouvellement de la question de la justice et du Droit :**

Le héraut apparaît pour « proclamer ici ce qu'ont jugé et décrété les commissaires du peuple de la cité cadméeenne » (p. 174). Ainsi annonce-t-il une **décision politique** et collective qui a **valeur de loi pour toute la communauté**. **A Étéocle**, souverain considéré comme légitime et patriote, parce qu'en voulant défendre la cité, il s'est sacrifié, « de pieuses funérailles (...) il a voulu mourir dans sa patrie, et, pur à l'égard des temples de nos pères, **sans reproche** » ... **A Polynice** en revanche se voit refusée toute « sépulture » (ce qui est terrible pour les Grecs), « puisqu'il a été le devastateur du pays cadméen (...) Même mort, il gardera **sa souillure** à l'égard (...) des dieux qu'il a outragés en lançant une armée étrangère à la conquête de la ville. » Le droit du sol l'emporte sur le droit du sang, dans la mesure où la sauvegarde de la cité est prioritaire, car elle abrite les hommes mais aussi les dieux, vénérés en leur temple. Selon les représentants du peuple, qui en détiennent donc l'autorité en raison du décès du roi, Polynice s'est rendu doublement coupable : de trahison vis-à-vis de sa patrie, de sacrilège vis-à-vis des dieux nationaux. C'est ici **un « décret** », donc un acte officiel de juridiction, qui exige une obéissance absolue, contre quoi va s'insurger avec courage, la propre sœur des frères : **Antigone**.

A la proclamation du héraut thébain, **s'oppose la déclaration** de la princesse : ... « si personne ne veut aider à l'ensevelir, c'est moi qui l'ensevelirai » ... (p. 175) ; pour elle c'est une question de justice : **la loi ou le droit du sang** prime sur celui de la cité ! C'est un **devoir moral** qui dépasse les obligations civiles. En effet « C'est un lien étrangement fort que d'être sortis des mêmes entrailles » ... Elle est confrontée à un cas de conscience vite résolu, suite au dialogue délibératif avec son « âme » (dédoublement typiquement tragique). . . Sa détermination fait d'elle aussi un

**individu d'exception, une héroïne pleinement tragique**, qui force l'admiration : « Des funérailles (...) je saurai lui en trouver (...) Et que personne n'aille décréter le contraire : mon **audace** saura trouver des moyens d'agir. » (on songe déjà à la « gloire » des personnages du grand Corneille : « Je suis ce que j'étais et je puis davantage »!).

C'est ainsi qu'il s'ensuit une accélération du dialogue, sur le modèle de la stichomythie à nouveau, pour illustrer la **vivacité polémique** du débat entre le héraut et Antigone. Le messager officiel l'exhorte à l'obéissance tandis que la sœur de Polynice affirme sa rébellion ; la cité est injuste envers son second frère. A la haine étatique soutenue par le héraut, elle oppose avec ironie le triste sort que lui ont réservé les dieux. Pour Antigone, la cause de Polynice était juste : « A des affronts il répondait par des affronts » (haut de la p. 176), pour le héraut sa vengeance était égoïste : il faisait primer **l'intérêt de son individualité sur celui de la communauté**. Leurs deux points de vue sont irréconciliables, et Antigone brave une dernière fois et avec encore une certaine ironie le représentant : « Le dispute (terme juridique pour une querelle) est la dernière des déesses à clore son propos. » Elle ne cédera donc en rien malgré l'interdiction finale réitérée par son interlocuteur.

En faisant surgir **ce débat de justice** (laquelle d'ailleurs ? Celle d'une communauté familiale, civique ou divine?), le poète qui termine la tragédie a choisi de poser **la double problématique** de ce qui est dû aux siens, avec lesquels on est lié par le sang, et ce qui est dû à la communauté étatique. Ces aspects du devoir voient se confronter **la morale à la politique**. Toute décision, même émanant de l'autorité en place, est-elle juste et recevable ? C'est la question éthique, politique et juridique que pose la rébellion d'Antigone, question ô combien riche et ouverte vers l'écriture de nouvelles œuvres dramatiques, de Sophocle à Anouilh ... Persistance des mythes.

**La parole finale revient au chœur tragique** qui se divise en deux groupes, ce qui avive la rapide « dispute » précédente : **deux camps** sont prêts à s'affronter : celui du côté d'Antigone qui fera « cortège (aux) funérailles » de Polynice au nom d'un « deuil commun à la race tout entière » et qui tourne en dérision les recommandations de « l'Etat » qui s'arrogé « le **droit** » (sans majuscule) *versus* celui de la décision officielle de Thèbes, à savoir privilégier uniquement Etéocle en parfaite soumission à ce que « l'Etat et de **Droit** » (majuscule cette fois) imposent.

Le malheur familial de la famille royale, parce qu'elle est royale justement, pourrait donc déclencher **un conflit politique qui scinderait la communauté au nom de la justice et du « bon droit »**. La matière tragique se voit renouvelé ; le mythe peut se poursuivre inexorablement ; la malédiction qui pèse sur les Labdacides trouvera en Antigone une nouvelle victime ... Et « les Bienheureux » louangés paraissent alors bien loin de ces querelles humaines.

### **Conclusion :**

A l'issue de la tragédie donc le débat concernant la justice n'est donc pas achevé, malgré la volonté des dieux de sauver la cité au détriment des deux frères, victimes d'Até et de la noire Erinyes. C'est que nul n'échappe à la loi du Destin, pas même Zeus Sauveur pourtant maître des cieux. **Deux conceptions du monde et du droit entrent en conflit : l'individu doit-il absolument se soumettre aux lois de la communauté** et même à la loi des dieux qui ont maudit la famille d'Oedipe ? C'est la problématique qu'affronte Sophocle et que pose indirectement le mythe. Mais il n'est pas ici uniquement question de politique et de justice , ce qui domine c'est la formidable inspiration **poétique et tragique** d'Eschyle qui font de ce thrène à lui seul un chef d'oeuvre du lyrisme antique.

